

tenue sous la présidence de Madame STEFANCZYK, assisté(e)
de Madame BALUSSOU et Madame SANIER, Conseillères
En présence de Monsieur BABSKI, Rapporteur public
Madame PAULET, Greffière

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2301471	RAPPORTEURE: Madame Léa SANIER
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du 17 janvier 2023 du préfet du Pas-de-Calais portant refus de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixation du pays de destination de la mesure d'éloignement Nationalité algérienne.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître BEHRA Eloïse (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS - ELOIGNEMENT	M. le Préfet
02)	DOSSIER N° 2303574	RAPPORTEURE: Madame Léa SANIER
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision du préfet du Pas-de-Calais portant refus de titre de séjour, obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours, fixation du pays de destination de la mesure d'éloignement. Nationalité : marocaine.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître LETELLIER Caroline
Défendeur	PREFECTURE DU PAS DE CALAIS - ELOIGNEMENT	M. le Préfet
03)	DOSSIER N° 2206075	RAPPORTEURE: Madame Sylvie STEFANCZYK
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) du 23 juillet 2021 portant rejet de sa demande d'obtention du statut d'apatride.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître DANSET-VERGOTEN Sophie
Défendeur	OFFICE FRANCAIS DE PROTECTION DES REFUGIES ET APATRIDES	Directeur

11 heures 00

04)	DOSSIER N° 2206076	RAPPORTEURE: Madame Sylvie STEFANCZYK
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) du 23 juillet 2021 portant rejet de sa demande d'obtention du statut d'apatride.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître DANSET-VERGOTEN Sophie
Défendeur	OFFICE FRANCAIS DE PROTECTION DES REFUGIES ET APATRIDES	Directeur
05)	DOSSIER N° 2206077	RAPPORTEURE: Madame Sylvie STEFANCZYK
Titre de l'affaire	Demande d'annulation de la décision de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) du 23 juillet 2021 portant rejet de sa demande d'obtention du statut d'apatride.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître DANSET-VERGOTEN Sophie
Défendeur	OFFICE FRANCAIS DE PROTECTION DES REFUGIES ET APATRIDES	Directeur

Arrêté le 08/10/2024

Le président du tribunal : E. KOLBERT